

MSA48-2025-16

Feuilles de soins avec un diagnostic doubles paiements

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Feuilles de soins avec un diagnostic doubles paiements » dont la finalité est de détecter les feuilles de soins validés avec un diagnostic en double.

Le traitement a pour objectif de vérifier et de sécuriser la validation des diagnostics en lien avec les doubles.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public à laquelle la Mutualité Sociale Agricole est soumise.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification
- Vie professionnelle
- Données de santé
- NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 12 mois à compter de la date de réception du fichier par le manager de l'équipe et le référent RGPD.

L'accès aux données est réservé aux managers et aux coordonnateurs du secteur Frais de Santé, individuellement habilités par le Directeur de la MSA du Languedoc. Le fichier est ensuite traité par les coordonnateurs du secteur Frais de santé.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, de rectification aux données qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition. Compte tenu du motif d'intérêt public que revêt ce traitement, le droit à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas. Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée à la directrice Générale de la MSA du Languedoc ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**